

Le « Bulletin du Responsable de Section d'Entreprise » 10/69
« SPECIAL INTERESSEMENT »
a été expédié le 3 juillet 1969

Le « Bulletin du Responsable de Section d'Entreprise » 11/69
a été expédié le 11 juillet 1969

SOMMAIRE

— NÉGOCIATIONS NATIONALES

- Emploi.
- Textes actuellement issus des discussions sur l'emploi.
- Classifications.

— FLASHES

- Suppression du B.R.S. et du B.M. à certains correspondants.
- Perspectives et stratégie de la C.F.D.T.
- Horlogerie gros volume.
- Voix des Métaux.
- Matériel études syndicales.

— ENQUÊTE-DÉBAT SUR LES RESSOURCES ET LES STRUCTURES SYNDICALES ET GRILLE DE DÉPOUILLEMENT.

— ANNEXE : Document spécial « Syndicalisme » sur l'introduction aux travaux du Congrès confédéral de 1970.

MÉCANICIEN 3^e ECHELON :

Classification : Ouvrier hautement qualifié possédant les connaissances théoriques et une expérience consommée dans la réparation de tous véhicules.

Il est capable de mener à bien la réparation complète desdits véhicules et de leurs moteurs.

Qualification : Permis de conduire correspondant à l'activité demandée. Relevé des cotes avec tous appareils de mesure de précision.

Cet ouvrier doit être capable de :

- a) Réaliser convenablement et dans les temps normaux compte tenu de l'outillage dont il pourra disposer, la réfection complète d'un moteur avec ajustage de l'embellage et de la ligne d'arbre, le remontage complet et le réglage ;
- b) Etant donné le moteur (essence ou éventuellement diesel) prêt à être remonté, de contrôler toutes les pièces, effectuer le remontage, réglage et mise au point complète. L'essai du moteur devra donner entière satisfaction ;
- c) En présence d'un organe mécanique quelconque en mauvais état, d'effectuer le démontage complet, dresser la liste des pièces à changer et après remise en état de ces dernières, effectuer le remontage complet ;
- d) D'être envoyé en dépannage et d'effectuer seul et sur place, tous les travaux possibles que nécessitera la réparation du véhicule ;
- e) De réparer et mettre au point tous les dispositifs modernes tels que servo-freins, servo-direction, servo-débrayage, boîte automatique, au besoin avec le secours de notices ou plans de montage ;
- f) D'utiliser les machines-outils mises à sa disposition ;
- g) D'effectuer toutes réparations et installations électriques ;
- h) D'effectuer tous dressages, mise en forme et mise en ligne courants ;
- i) De forger et d'exécuter tout outillage manuel nécessaire à la réparation ;
- j) D'effectuer la soudo-brasure, la soudure autogène et la soudure à l'arc ;
- k) D'effectuer les travaux nécessaires de tôlerie et peinture.

Cette définition est extraite d'une Convention collective nationale des artisans des garages qui s'est discutée en 1969 et concerne les travailleurs du cycle et du motocycle.

Il faut le faire...

Bi-mensuel N° 301

5, RUE MAYRAN — 75 - PARIS (9^e)

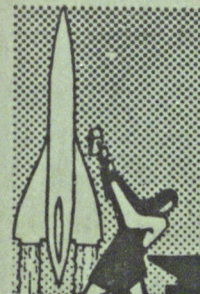
Tél. : 878-14-50 - 878-91-03 - 526-52-13

C.C.P. PARIS 537-50

Imprimerie R. Cavillon - Clichy-sous-Bois

Le Directeur-Gérant : J. LANNES

Abonnement : 7 F



BULLETIN DU MÉTALLURGE

U
I
O
I
I

édération

énérale de la

métallurgie

● La « drôle » de grève... sauvage...

● La F.G.M. agit et prend position.

● Positions et activités confédérales.

● L'année métallurgique 1968.

● La dévaluation.

● Statistiques.

6 - 69

AOÛT-SEPTEMBRE

éditorial

LA "DROLE" DE GREVE... SAUVAGE... BOUCHON... THROMBOSE... TETANOS...

La presse, la radio parlent de plus en plus de grève sauvage, bouchon, etc. Des qualificatifs qui caractérisent, selon eux, un certain nombre de conflits français et étrangers.

Cette assimilation est dangereuse et erronée. Si on a pu faire état de grèves « sauvages » en Angleterre, c'est que l'organisation du syndicalisme, son rôle dans l'entreprise et les structures de négociations sont différents des nôtres.

Il n'y a pas en France de préavis à déposer avant une grève, ni de procédure de conciliation. Il n'y a pas de contrat négocié pour régler l'ensemble des conditions de travail pas plus au plan national qu'à celui des entreprises (sauf quelques exceptions). Il ne peut donc y avoir de grèves sauvages, car elles servent toutes à imposer, à un moment donné, une négociation sur l'objet des conflits.

Les grèves tétanos, bouchon, etc.

C'est ce type de grève qui touche un chantier, une chaîne, un atelier, dont la position dans l'organisation de travail est telle que cela paralyse la production.

Cette forme de grève n'est pas nouvelle pour la classe ouvrière. C'est le comportement du patronat français qui leur donne une envergure souvent disproportionnée avec l'objet même du conflit. En effet, dans le cas de grève de ce type, le premier mouvement des patrons est de lockouter, de mettre en chômage technique les travailleurs dont le travail dépend de celui des grévistes **plutôt que de discuter de l'objet même du conflit**. Ce comportement n'a qu'un but : essayer de diviser les travailleurs afin que les lockoutés, les chômeurs forcés, fassent pression sur les grévistes pour leur faire abandonner leurs revendications.

Les luttes de ces derniers mois montrent que cette tactique patronale n'a pas eu de prise et qu'en fin de compte il a été obligé de négocier sur les revendications à la base des conflits.

La presse a aussi associé le qualificatif de sauvage à ces conflits, voulant par là dire que ces grèves échappaient au contrôle des organisations syndicales — ce qui dans le cas de notre pays est totalement faux.

Si « échapper au contrôle des organisations syndicales », cela vise l'élaboration des revendications, la détermination des formes que le combat va prendre et en définitive l'appréciation des résultats,

alors oui, nous aurons de plus en plus de grèves « sauvages », car c'est notre volonté de ne pas être une Organisation traitant des problèmes des travailleurs en dehors d'eux.

C'est avec eux que nous apprécions donc la forme des luttes, ses conséquences possibles sur les autres travailleurs de l'usine, mais c'est le refus constant des patrons de prendre en considération les revendications qui conduit les travailleurs à recourir à la grève.

Dans les derniers conflits, beaucoup ont porté sur les disparités de salaires entre services ou ateliers. Souvent cette situation a été révélée par l'enquête « salaires » lancée par la F.G.M.

Or, notre objectif, lorsque nous avons lancé cette enquête, était bien de l'utiliser plus comme moyen d'action que comme document statistique. Son exploitation met en cause la politique salariale aberrante du patronat dans nos entreprises. Cela ne nous a pas échappé et notre volonté est de continuer dans ce sens.

Nous avons toujours connu des grèves spontanées, non préparées, qui ont leurs causes dans des circonstances particulières (accident grave, conditions de travail rendues intolérables par la chaleur, etc.), mais toutes celles que nous avons connues ces derniers temps sont issues de la prise de conscience collective des travailleurs à la suite d'information, de documentation fournies par les organisations syndicales. Elles n'échappent pas, elles sont le fruit du travail syndical dans l'entreprise.

LES RAISONS

Les patrons déplorent la perte de production et parlent d'« irresponsabilité » des organisations syndicales. C'est plus facile que de mesurer leurs responsabilités ou leurs irresponsabilités. Le patronat s'obstine à refuser des négociations sur les conditions de travail et les salaires réels dans leurs entreprises et encore moins au niveau du trust ou du groupe. Lorsqu'il accepte, comme dans quelques entreprises, le premier réflexe est souvent de demander aux organisations syndicales des engagements pour limiter le droit de grève des travailleurs.

Nous n'attendons pas de cadeau dans le combat que nous menons, nous utilisons tout simplement les situations qui s'offrent à nous pour atteindre nos objectifs.

La mise en cause du pouvoir capitaliste, dans les trusts et les entreprises est une donnée constante de notre action et les formes que prend celle-ci appartiendront toujours aux travailleurs.

Parler d'opposition entre nos objectifs, notre travail d'information, de consultation et l'ACTION menée actuellement dans les entreprises, opposant ainsi les travailleurs aux organisations syndicales, relève d'une spéculation purement intellectuelle.

LE SECRETARIAT NATIONAL.

Le « Bulletin du Responsable de Section d'Entreprise » 12/69 a été expédié le 11 septembre 1969

SOMMAIRE

— C'EST LA REPRISE

— ACTION REVENDICATIVE

- Négociations avec l'U.I.M.M. sur l'emploi.
- Communiqué F.G.M. du 4 septembre.
- Convention THOMSON - C.S.F. et C.E.T.H.

— BRÈVES INFORMATIONS - RAPPELS

- Perspectives et stratégie de la C.F.D.T.
- Enquête-débat sur les ressources et les structures syndicales.
- Suppression du B.R.S. et du B.M. à certains correspondants.
- Agenda 1970.
- En novembre : élections prud'homales.
- Matériel études syndicales 1969-1970.
- Réparateurs en machines agricoles.
- Ascenseurs.
- Horlogerie de gros volume.

— MATÉRIEL D'ORGANISATION ET DE PROPAGANDE POUR L'ACTION

- Présentation de l'agenda 1970 et bon de commande.
- Brochure « La C.F.D.T. et les événements de mai 1968 ».
- Bulletins de commande du Service Economat C.F.D.T.

LA F.G.M. AGIT ET PREND POSITION

A la suite de la première rencontre de reprise de négociations avec l'U.I.M.M., nous avons publié le communiqué qui suit.

Il reprend les principaux points que nous avons débattus et indique les réponses de l'U.I.M.M.

De celles-ci il convient de souligner l'impasse faite sur la politique de salaires à l'occasion de la rentrée. Il importe de souligner ce que représente pour nous la lutte pour les salaires et le maintien du pouvoir d'achat.

Nous avons certes habituellement indiqué notre préférence sur les objectifs qualitatifs, mais la situation à la rentrée, due particulièrement à la crise financière et à la dévaluation du franc, nous oblige à une grande vigilance si nous voulons préserver les acquis de mai-juin 1968 sur les salaires, principalement les plus bas.

En mettant la priorité des objectifs d'action sur le maintien du pouvoir d'achat, c'est bien sûr revendiquer notre part du progrès, mais aujourd'hui c'est défendre une conquête. C'est indiquer que nous ne voulons pas faire seuls les frais de redressement d'une politi-

que économique que nous n'avons cessé de condamner depuis 10 ans : plan d'austérité de Giscard d'Estaing de 1963 à 1967 - politique de grandeur et investissements de prestige - aide inconsidérée aux industriels après mai-juin 68 et fuite des capitaux à l'étranger, etc. C'est aussi coordonner un patronat qui ne sait, malgré toutes les conditions favorables créées, adapter notre outil de production à un niveau compétitif.

Il importe que nous soyons alors très sensibles aux réactions des travailleurs, que nous utilisions au maximum les dispositions nouvelles que nous offre la nouvelle loi sur le droit syndical pour consulter et informer, et que nous prenions l'initiative d'actions sur les salaires réels.

La conjoncture économique actuelle, qui voit les carnets de commandes des entreprises chargés et où les problèmes d'emploi se posent avec moins d'acuité, rend possible et sûrement efficace des actions dans les entreprises. C'est pour cela que dans la dernière partie du communiqué, nous accordons notre préférence à l'action prépondérante, définie dans les sections syndicales.

COMMUNIQUÉ DU 4 SEPTEMBRE 1969

La rentrée s'est aussi réalisée au plan des négociations. C'est ainsi que le 3 septembre a eu lieu une rencontre entre les fédérations de la métallurgie et l'U.I.M.M.

Initialement prévue pour la poursuite des débats sur la négociation d'un accord visant les problèmes d'emploi, cette réunion a permis d'aborder les problèmes généraux de la rentrée, plus particulièrement les conséquences de la dévaluation, mais aussi de faire le bilan d'une année de négociations dans la métallurgie.

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT

La F.G.M.-C.F.D.T. a particulièrement insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'introduire la négociation des salaires dans les relations syndicats-patrons, non seulement les salaires minima conventionnels mais aussi sur les salaires réels. Il devrait y avoir obligation nationale de négociation des salaires réels au niveau des entreprises.

La dévaluation rend plus que jamais nécessaire cette négociation, car l'expérience nous démontre qu'une telle opération favorise la spéculation sur les prix et se caractérise toujours d'une façon préjudiciable au pouvoir d'achat des salariés.

La revendication immédiate à débattre est celle du maintien et de la progression du pouvoir d'achat. Elle s'accompagne de la recherche d'un moyen de négociation qu'il nous faut trouver en commun.

PROBLÈMES GÉNÉRAUX DE L'EMPLOI

Aussi importante, reste la poursuite de la négociation sur les problèmes généraux de l'emploi, car à moyen terme les conséquences de la réduction de la consommation intérieure risquent d'engendrer un accroissement du chômage.

Nous accordons une grande importance à la responsabilité de l'entreprise dans la sauvegarde du droit au travail des salariés. L'accord que nous discutons devrait comporter des dispositions autres que celles qui tendraient seulement à réduire les conséquences du chômage.

Il importe :

- de définir une politique offensive et particulièrement de mettre en œuvre des moyens de prévision de l'emploi en regard de la politique d'investissement des entreprises ;

- d'en dégager les conséquences sur l'embauche, la mobilité interne et les mutations professionnelles qu'elle exige, afin d'orienter à moyen terme la politique d'emploi prévisible dans le cadre d'évolutions structurelles ;

- de rechercher les moyens de reconversion, d'adaptation et de développer au sein des entreprises une formation permanente.

AUTRES ASPECTS

Outre ces points, la F.G.M.-C.F.D.T. a indiqué que les négociations devaient également porter sur :

- la durée du travail, l'accord du 13 décembre 1968 prévoyant en septembre 1969, la reprise de né-

gociations pour la définition d'une nouvelle étape ;

- les classifications, dont la discussion piétine et s'enlise ;

- la mensualisation des horaires, l'objectif étant la réalisation d'un statut unique des travailleurs de la métallurgie.

BILAN D'UNE ANNÉE DE NÉGOCIATIONS

Enfin, nous avons abordé le bilan des négociations d'une année :

- au plan national, un pas a été fait, il existe des négociations. Celles-ci ont abouti à un premier accord sur la réduction du temps de travail, mais piétinement sur l'emploi et les classifications ;

- au plan régional, pas d'innovation, statu quo ;

- au plan des entreprises, aucun progrès dans la voie des négociations.

La F.G.M.-C.F.D.T. en conclut qu'il n'a pas été mis en œuvre les moyens d'une politique contractuelle efficace, il n'y a pas suffisamment d'impact sur les entreprises. Les accords nationaux ne s'articulent pas sur le concret. Nous prenons du retard, le contentieux s'accumule, les problèmes sont là, il faut les résoudre.

Elle propose alors que s'ouvre rapidement une discussion sur les structures de négociation et sur la méthode, y compris la négociation sur les salaires réels.

POSITION U.I.M.M. SUR LES DIVERSES INTERVENTIONS

- Accord pour reprendre la négociation sur la réduction du temps de travail. Rendez-vous est pris pour le 26 septembre.

- Accord pour accélérer la négociation sur les problèmes généraux de l'emploi. Rendez-vous est fixé au 9 septembre.

- Classifications. — Le point pourrait en être fait rapidement en assemblée plénière.

- Mensualisation. — Recherche d'un statut unique. — Questions à l'étude au sein de l'U.I.M.M.

- Salaires. — L'U.I.M.M. ne peut se prononcer sur le fond, les Chambres patronales s'étant réservées jusqu'à présent le droit exclusif de négocier cette question.

- Discussion sur les structures de négociation. — Accord pour en débattre, mais cela demande une étude préparatoire.

- A la réunion du 9 septembre, un calendrier portant sur l'étude de ces divers points sera élaboré.

ACTION

La F.G.M.-C.F.D.T. réaffirme son attachement à une Convention collective nationale, mais celle-ci ne sera efficace que si elle repose sur le concret. Aussi, il importe de définir les lieux où se définissent les ajustements nécessaires avec le réel. Ce n'est pas recourir à une négociation en cascade que de reconnaître que des ajustements spécifiques doivent se réaliser au plan des branches d'industrie (navale, construction électrique, sidérurgie, aéronautique, automobile, mécanique générale, etc.) ainsi qu'au niveau des entreprises, lieu où, en définitive, l'accord trouve son application.

La politique contractuelle exige une participation active de tous. Ce ne sont pas les négociations nationales qui peuvent à elles seules tout réglementer, une articulation est donc nécessaire.

La F.G.M.-C.F.D.T. rappelle, à cet effet, qu'il ne pourra y avoir d'efficacité dans les accords nationaux que si les sections syndicales d'entreprises sont partie prenante dans la définition et le contrôle de leur application.

Il importe également de rappeler que la pratique des négociations nationales ne s'oppose pas à l'action, notamment dans les entreprises, sur les problèmes jugés urgents par les travailleurs.

Il est évident qu'en ce qui concerne la garantie et la progression du pouvoir d'achat — revendication importante — la réponse actuelle de l'U.I.M.M. ne présente aucune solution positive ni constructive.

La seule négociation régionale sur les minima n'ayant pratique-

ment que peu d'influence sur les salaires réels n'est pas une réponse en regard des problèmes posés.

Ainsi, la F.G.M.-C.F.D.T. confirme, en matière de politique d'action, sa position :

L'action doit tendre à obliger le patronat de la métallurgie à négocier sur des réalités au plan national, des branches industrielles, des trusts, des entreprises.

C'est aux sections syndicales d'entreprises qu'il appartient de créer par l'action les conditions nécessaires pour de telles négociations, notamment sur les salaires réels et les conditions de travail. En outre, la conjoncture actuelle est favorable à cette forme d'action.

La consultation, la définition d'objectifs revendicatifs concrets, la recherche de moyens d'action appropriés à l'ensemble des travailleurs restent avec leur concours la position retenue et proposée par la F.G.M.

POSITIONS ET ACTIVITÉS CONFÉDÉRALES

PRÉPARATION DU CONGRÈS DE 1970

Nous entrons dans la phase active de préparation du Congrès confédéral qui aura lieu en mai 1970.

Le Comité National d'octobre doit débattre de cette préparation :

- a) sur les structures ;
- b) sur les perspectives et la stratégie.

Le numéro 1247 de « Syndicalisme-hebdo » contenait le document de réflexion à l'usage des Syndicats, et a été suivi de la publication des interviews des responsables des quatre groupes de travail.

Nous vous rappelons que les sections syndicales et syndicats doivent faire parvenir leurs réflexions et suggestions, d'une part à leur Union Départementale, d'autre part à leur Fédération.

Par ailleurs, la F.G.M. a envoyé un questionnaire à toutes ses sections syndicales par le canal du « Bulletin du Responsable de Section d'Entreprise ». Un certain nombre de réponses sont arrivées mais il faudrait accélérer le travail.

LA C.F.D.T. ET L'INFORMATION

... Depuis le nouveau septennat, l'entrée en fonction du gouvernement et la suppression du ministère de l'Information, aucune amélioration, aucun élément nouveau ne sont en réalité intervenus dans le fonctionnement et dans la politique d'information de l'O.R.T.F., cela malgré les promesses électorales.

En fait, le gouvernement a maintenu les mauvaises habitudes d'intervention, de contrôle, de dosage, d'interdit dans les principales émissions d'information. L'exemple de la récente dévaluation est à cet égard révélateur : seule parmi tous les organes de presse l'actualité télévisée s'est bien gardée de recueillir l'opinion des dirigeants syndicaux. La C.F.D.T. dénonce ce climat qui tend à transformer ce qu'autrefois l'on nommait propagande en des opérations dites pudiquement de « relations publiques ».

Il est à cet égard choquant de constater que les ex-opposants devenus ministres ont avalisé les méthodes de l'O.R.T.F. à partir du moment où ils ont eu la possibilité de s'exprimer sans limites sur les antennes nationales. Curieuse conception de la politique que de ramener à des préoccupations exclusivement personnelles des problèmes aussi graves pour la nation.

L'impartialité de l'information ne pourra être atteinte qu'après une réforme profonde du statut de l'O.R.T.F. garantissant l'autonomie de gestion de l'Office et l'indépendance des journalistes.

TCHÉCOSLOVAQUIE

A l'occasion du premier anniversaire de l'agression soviétique en Tchécoslovaquie, la C.F.D.T. exprime sa vive solidarité avec les travailleurs et le peuple tchécoslovaque qui n'ont cessé, depuis août 1968, de lutter pour la reconquête de leur indépendance et la restauration des libertés démocratiques fondamentales.

Alors que les manifestations populaires sont actuellement réprimées avec brutalité, la C.F.D.T. s'incline devant les victimes de cette répression et manifeste publiquement sa fraternelle sympathie pour tous ceux et celles qui n'ont accepté ni le diktat de l'envahisseur ni l'étouffement progressif de leurs libertés.

Les événements de l'an dernier comme ceux qui se déroulent aujourd'hui à Prague démontrent avec éclat, en cet anniversaire douloureux, combien les aspirations de l'Homme à la Liberté constituent une force irrésistible, et finalement invincible, malgré la police, la censure, l'armée et les tanks.

Le combat mené par le peuple de Tchécoslovaquie doit rencontrer la solidarité de tous ceux qui luttent pour l'instauration d'une société de libertés et de responsabilités, c'est-à-dire une société démocratique.

C'est pourquoi la C.F.D.T. suit avec émotion la lutte admirable que poursuivent les milliers de citoyens tchécoslovaques déterminés à construire le socialisme dans la dignité des personnes, la liberté d'expression et l'indépendance nationale.

IMMIGRÉS

Devant les conditions inhumaines de logement des travailleurs immigrés, la Commission confédérale C.F.D.T. s'adresse à l'opinion et aux pouvoirs publics :

Des milliers de travailleurs immigrés sont logés dans des conditions inhumaines dans des foyers-taudis de la région Parisienne, notamment à Ivry, Saint-Denis, Champigny, Montreuil.

A ces conditions matérielles, s'ajoutent des brimades intolérables de la part de certains gérants de ces foyers, et une exploitation financière éhontée (pour le foyer d'Ivry, où 541 travailleurs Africains logent, dans une usine désaffectée, le rapport annuel pour le propriétaire se chiffrait à trente neuf millions d'anciens francs).

Devant l'action menée légitimement par ces travailleurs pour une amélioration de leurs conditions de vie et pour le respect de leur dignité, les pouvoirs publics emploient de nouveau des méthodes inadmissibles. C'est ainsi que deux travailleurs Africains du foyer de Saint-Denis viennent d'être expulsés, sans aucune procédure, l'un d'eux ayant été arrêté dans la cour de l'hôpital où il venait de terminer un traitement. Un troisième est incarcéré à Fresnes.

La C.F.D.T. dénonce ces atteintes à la liberté dont sont trop souvent victimes les travailleurs immigrés, ces expulsions arbitraires, ces mesures d'intimidation contraires à la réputation d'accueil de notre pays.

Elle demande à nouveau que soit reconnue aux travailleurs Immigrés l'égalité avec les travailleurs Français, dans les conditions de vie, de logement, de formation professionnelle et dans l'accès au droit syndical.

L'ANNEE METALLURGIQUE 1968

Mars 1968 - Mars 1969

Extraits du rapport de l'U.I.M.M.

POLITIQUE SALARIALE SALAIRES ET COUT DE LA VIE

Le secteur privé

« Dans nos industries, les discussions furent engagées dans nos différentes régions, un certain nombre d'accords furent obtenus ; dans un certain nombre de grandes régions, comme la région parisienne, Lyon..., l'excès des demandes syndicales ne permettait aucun espoir sérieux encore qu'une fraction de la C.G.T. aurait été désireuse de mettre fin à un désordre social qui lui causait beaucoup de tort en la mettant dans une position défensive, notamment en face de la C.F.D.T. souvent plus violente. L'interruption des négociations sur le plan professionnel devait ôter le prétexte à maintenir un conflit dont la grande majorité du personnel aspirait à la fin.

La grande majorité des usines reprenait le travail aux environs du 15 juin. Il restait quelques points dans l'Automobile, les grandes entreprises de Paris et de Lyon, indépendamment de quelques autres centres.

L'accord intervenu à la Régie Renault allait permettre le dégel des dernières usines vers la fin juin sans que le coût y soit aussi élevé qu'à la Régie où un effort sérieux avait cependant été fait pour colmater les demandes syndicales.

Les dépassements de Grenelle en matière salariale furent d'augmenter les rémunérations les plus basses dans une proportion ou avec une garantie nettement supérieure à celle de Grenelle ; quelquefois, un salaire mensuel garanti tous horaires ou pour 40 heures était accepté ; éventuellement l'augmentation, au lieu d'être strictement proportionnelle aux salaires pour toute la hiérarchie, fut faite sur des bases plus uniformes, les ingénieurs et les cadres ayant en quelque sorte — en dépit de la position prise à cet égard non

seulement par la C.G.C., mais aussi par la C.G.T. — abandonné leurs droits à une partie de l'augmentation pour répartition de cette fraction au profit des autres salariés moins favorisés de l'entreprise, ce qui, dans certains cas, ne manqua pas par la suite d'avoir des répercussions lorsque, en fin d'année, fut révisé le barème des ingénieurs et cadres sur lequel nous reviendrons plus loin. » (p. 24)

La politique des salaires dans le secteur privé

« Coût de la vie, emploi, formaient un contexte relativement favorable au climat social et à la préparation du rendez-vous de mars. Il dépendait encore des partenaires sociaux que le climat le soit également sur le plan psychologique » (p. 28).

Les accords

« Le bilan de la politique contractuelle traduit par le nombre des accords intervenus avait été en 1967 le plus favorable de celui constaté depuis de nombreuses années.

Les premiers mois de 1968 laissaient apparaître une situation au moins aussi bonne puisque les différentes régions continuaient à conclure des accords au rythme traditionnel pour réajuster leurs barèmes de salaires minima.

Etant donné qu'un certain nombre de nos régions concluent une révision de leurs barèmes une fois par an et que cette année les événements ont obligé celles qui avaient renouvelé leurs barèmes à la fin de 1967 ou dans les premiers mois de 1968, à revoir souvent la situation après les événements de mai-juin, nous n'établirons pas cette année un bilan global du nombre d'accords. Nous nous contenterons de donner le bilan des accords de minima conclus entre le protocole de Grenelle et la fin de l'année.

Pour les ouvriers, 55 accords sont intervenus dans cette période, chiffre légèrement inférieur au chiffre total de l'année 1967, mais retrouvant le chiffre de 1966 pourtant pour l'ensemble de l'année.

Alors que les autres années, c'était Force Ouvrière qui venait nettement en tête pour le nombre d'accords signés, cette fois c'est la C.G.T. qui a signé le plus souvent avec 45 accords. F.O. vient ensuite avec 39 signatures, la C.F.D.T. avec 33, la C.F.T.C. avec 13 et les syndicats indépendants et autonomes avec 9.

En ce qui concerne les mensuels, 62 accords sont intervenus. Les signatures recueillies ont été là aussi les plus nombreuses de la part de la C.G.T., alors que l'année dernière elle ne venait qu'en quatrième position. Elle a signé 44 fois contre 42 fois pour F.O., 40 fois pour la C.G.C., 31 fois pour la C.F.D.T., 13 fois pour la C.F.T.C. et 8 fois pour les indépendants et autonomes.

Au total, si on tient compte de la région lyonnaise qui avait signé au mois de mai, juste avant les événements, et qui vient au début de janvier 1969 de réviser son barème, on peut considérer qu'environ quatre cinquièmes des effectifs de la métallurgie sont couverts par des accords intervenus depuis le mois de juin. » (p. 29-30).

La politique salariale au début de 1969

« Le problème des salaires s'est donc posé au début de 1969 à la fois sous l'angle des augmentations de salaires effectifs des entreprises et de la révision des barèmes.

Si l'on tenait compte de toutes les données de l'économie et des nécessités de plus en plus impératives avec l'ouverture des frontières du Marché commun de limiter les coûts de production, il apparaîtrait à l'évidence que la seule solution économiquement raisonnable serait de ne précéder en 1969 à aucune augmentation de salaires réels, de manière à étaler sur deux années la lourde charge résultant de la crise de juin et de son aboutissement, ce qui d'ailleurs, même en ce cas, devrait conduire pour l'ensemble des deux années à un relèvement de pouvoir d'achat respectant les données du plan.

Une telle attitude serait d'autant plus justifiée qu'il serait à la fois paradoxal et dangereux de vouloir, à l'intérieur du Marché commun, pratiquer une politique salariale qui ne tienne pas compte de celle de nos principaux concurrents.

Or contrairement à des affirmations fréquentes, le niveau du coût salarial français — y compris les charges sociales qui sont plus élevées que dans la plupart des autres pays — n'était pas sensiblement inférieur au niveau allemand et parfois même le dépassait, d'autant plus que la structure salariale française comporte une proportion plus grande de mensuels et que l'éventail hiérarchique est plus ouvert que dans la plupart des autres pays. Depuis Grenelle, les coûts salariaux français sont en moyenne nettement supérieure pour les industries de transformation à ceux de nos concurrents.

Sans doute, une telle position, malgré toutes ses justifications, serait peu réaliste dans le contexte français (dans d'autres pays, comme en Allemagne, les syndicats n'ont pas hésité lorsque la situation leur paraissait difficile pour l'économie du pays, à accepter pour un temps la stagnation, voire la limitation du niveau des salaires). (p. 30).

CONFLITS - ACTION SOCIALE

Le début de 1968

« Rien n'annonçait en ce début d'année 1968 que celle-ci, serait une année sociale particulièrement difficile pour nos entreprises.

Des problèmes, certes, restaient à régler, mais après une politique de stabilisation trop longtemps maintenue, nos industries retrouvaient un nouveau souffle. L'alliance conclue le 10 janvier 1966 entre la C.G.T. et la C.F.D.T. connaissait des difficultés certaines tant au plan confédéral que dans les entreprises : une journée nationale d'action de la métallurgie décidée pour le 25 janvier avait trouvé peu d'écho.

Le C.N.P.F. concluait en février un accord national sur l'indemnisation du chômage partiel.

Quelques mois plus tard nos industries allaient connaître une des plus longues grèves de leur histoire.

Certes, il y avait eu antérieurement à la crise de mai-juin des conflits dans quelques entreprises, notamment dans la région de l'ouest ; un premier conflit avait éclaté le 19 janvier à l'usine SAVIEM de Caen : les salariés réclamaient une augmentation de 6 % des salaires, la constitution d'un fonds de ressources en cas de réduction d'horaire et une extension des libertés syndicales ; les incidents extrêmement violents eurent lieu dans la ville de Caen au cours des manifestations, en particulier le 26 janvier où des vitrines furent brisées, des voitures incendiées, et plusieurs dizaines de personnes blessées ; il semble bien que des éléments de la C.F.D.T. aient joué en la circonstance un rôle prédominant et que les responsables de la C.G.T. aient jugé opportun, devant l'émotion provoquée par les violentes manifestations du 26 janvier, de freiner le mouvement.

Un peu plus tard un conflit devait surgir dans les entreprises métallurgiques de Redon...

... En dehors de ces incidents, de Caen et de Redon, le climat social du printemps n'était marqué par aucune difficulté spécifiquement sociale. (p. 55-56.)

La crise de mai-juin

« ... Au début du mouvement d'agitation dans l'Université, les dirigeants des syndicats ouvriers en particulier la C.G.T. s'étaient montrés réticents, voire hostiles, aux tendances extrémistes et au recours à la violence ; il y avait d'ailleurs eu lors de la manifestation de la C.G.T., du 1^{er} mai une altercation entre les représentants étudiants et le service d'ordre syndical ; une journée revendicative sur la défense de l'Emploi en Bretagne et dans les Pays de la Loire avait été prévue pour le 8 mai et les syndicats envisageaient de tenir le 15 mai une journée nationale pour l'abrogation des ordonnances intervenues en 1967 dans le domaine de la Sécurité sociale ; mais devant l'aggravation de l'agitation universitaire les syndicats furent amenés à tenir compte de l'évolution de l'opinion publique en la matière et à nuancer peu à peu leur position ; le 7 mai, l'Union Régionale C.F.D.T. de Paris publiait le premier communiqué favorable à la révolte étudiante ; le 8 mai la C.G.T. et la C.F.D.T. se déclaraient solidaires des étudiants ; le 9 mai les secrétaires généraux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. se rencontraient au siège de l'U.N.E.F. ; dans la soirée du 10 mai un communiqué annonçait une journée d'action nationale contre la répression avec la participation de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la F.E.N. et de l'U.N.E.F.

« ... la nuit d'émeute au quartier Latin du 10 au 11 mai allait précipiter l'évolution ; le principe d'une manifestation commune et d'une grève générale de 24 heures pour le lundi 13 mai était retenu à la suite d'une réunion entre la C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N. et l'U.N.E.F. ; F.O. et la C.G.C. se ralliaient à cette action : c'est la première fois depuis 1958 que les centrales ouvrières se trouvaient unanimes pour ordonner une grève générale même d'une seule journée. (p. 56-57.)

La réunion de Grenelle

« ... L'innovation la plus importante apportée par le protocole de Grenelle concerne l'exercice du droit syndical dans l'entreprise, revendication ancienne des syndicats sur laquelle la C.F.D.T. avait particulièrement mis l'accent depuis quelques années.

Sur ce point le Gouvernement devait élaborer un projet de loi qui prendrait comme base un document annexé au protocole et élaboré au cours des négociations.

Ce document énumérait les points d'accord et les points de désaccord qui s'étaient établis au cours de la discussion.

Le document garantissait la liberté de constituer des syndicats ou des sections syndicales dans l'entreprise à partir des organisations syndicales représentatives à l'échelon national ; il était précisé que la protection des délégués syndicaux serait assurée dans des conditions analogues à celle des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise.

La mission des délégués syndicaux serait celle du syndicat dans l'organisation sociale, notamment la discussion et la conclusion d'avenants d'entreprise ; sur ce dernier point les confédérations ouvrières demandaient que les syndicats obtiennent le droit de fixer par accord les règles concernant la structure et le montant des salaires, le régime des primes et des gratifications.

En ce qui concerne les moyens d'action du syndicat dans l'entreprise, le document reconnaissait la liberté de diffusion de la presse syndicale et des tracts syndicaux, la possibilité de libre affichage des communications syndicales avec communication simultanée à la direction, mais la C.F.D.T. et la C.G.T. firent des réserves sur le principe de cette communication ; de même qu'elles demandèrent que la collecte des cotisations à l'intérieur de l'entreprise put intervenir pendant les heures de travail.

Le texte prévoyait encore la mise à la disposition de l'organisation syndicale d'un local approprié, l'octroi d'un crédit d'heures aux délégués syndicaux ; les représentants des syndicats demandaient sur ce point que le crédit d'heures fut attribué non pas au délégués syndicaux mais aux sections syndicales d'entreprise avec possibilité pour celles-ci de répartir le crédit d'heures entre les délégués.

Le texte prévoyait enfin le droit de réunir les adhérents de la section syndicale une fois par mois, la délégation patronale précisant à ce sujet que cette réunion devait intervenir en dehors des heures de travail et les syndicats insistant pour que la réunion pût être tenue pendant les heures de travail ; de même les syndicats demandaient le droit de réunir tous les membres du personnel de l'entreprise à des assemblées générales du personnel une fois par mois. (p. 59-60.)

L'échec de Grenelle

« ... Mais le protocole de Grenelle prévoyait que certaines questions seraient examinées et réglées au niveau des branches d'industrie, par exemple la réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail, l'institution de commissions paritaires de l'emploi.

Lors de la première rencontre avec les syndicats du 29 mai, la délégation patronale tint à rappeler très nettement, pour répondre aux revendications des fédérations ouvrières relatives aux salaires, que cette question restait de la compétence des chambres syndicales régionales, et que ces dernières étaient prêtes à engager des négociations dans le cadre du protocole de Grenelle et dans le respect de l'enveloppe fixée à Grenelle ; il convient de noter d'ailleurs que

les fédérations n'étaient pas d'accord entre elles, la C.G.T. réclamant une augmentation des salaires en pourcentages de 15 %, la C.F.D.T. proposant de substituer une prime fixe à la hausse en pourcentage ; la C.G.T. demandait par ailleurs le paiement intégral des jours de grève, le S.M.I.G. à 3,50 F, un salaire mensuel garanti de 800 F, la garantie de l'échelle mobile, la réduction de la durée du travail à 40 heures et l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, la prise en considération des demandes présentées par les confédérations syndicales à Grenelle en matière d'exercice du droit syndical dans les entreprises et notamment la possibilité de tenir des réunions syndicales pendant les heures de travail.

En ce qui concerne la durée du travail la délégation patronale accepta dès le premier jour, compte tenu des termes du protocole de Grenelle et de la nécessité d'assurer en la matière une parfaite cohésion, de conclure un accord national sur ce point ; pour les autres questions elle indiqua aux fédérations de la métallurgie qu'il était nécessaire avant d'en discuter au niveau national d'obtenir un mandat des Conseils de l'Union.

Les Conseils se réunirent dans la matinée du 31 mai et au cours de cette réunion il fut établi une répartition entre les questions qui seraient désormais du niveau national et celles qui resteraient au plan régional, cette répartition était la suivante :

Relèveraient du plan national :

- la réduction de la durée du travail ;
- l'exercice du droit syndical dans l'entreprise ;
- les problèmes généraux de l'emploi ;
- le régime des ingénieurs et cadres.

Cette répartition servit de base aux propositions qui furent faites par la délégation patronale dans la séance de l'après-midi du 31 mai et confirmées lors de la séance du 1^{er} juin.

En ce qui concerne la durée du travail, la délégation patronale proposa :

- pour les horaires compris entre 45 et 48 heures, une réduction d'une demi-heure en 1968 et d'une demi-heure supplémentaire avant octobre 1969 ;
- pour les horaires supérieurs à 48 heures, une réduction d'une demi-heure en 1968 et d'une heure supplémentaire avant octobre 1969.

Il était entendu que les parties se rencontreraient au cours du dernier trimestre de 1969 pour l'échelonnement des réductions ultérieures.

Le taux de compensation proposé était de 66 % ; les délégations ouvrières jugeant le rythme de la réduction trop lent et le taux de compensation insuffisant refusèrent leur accord.

En ce qui concerne le droit syndical, la délégation patronale proposa de mettre en application immédiatement les points qui, à Grenelle, avaient fait l'objet d'un accord, sans attendre l'intervention de la loi prévue par le protocole.

Enfin la délégation proposa la création d'une commission paritaire nationale de l'Emploi qui aurait été chargée d'élaborer un texte qui se serait inspiré des conventions sociales de la métallurgie.

Les fédérations de la métallurgie rejetèrent en définitive, après quelques hésitations, semble-t-il, les propositions patronales ; il semble qu'en la circonstance les réticences de la fédération C.F.D.T. aient été prédominantes : les fédérations tinrent à marquer toutefois qu'il s'agissait d'une suspension et non d'une rupture. » (p. 62-63.)

L'ACTION SYNDICALE

L'évolution des rapports C.G.T. - C.F.D.T.

« Nous avons déjà noté dans l'Année Métallurgique 1967 que si l'alliance entre la C.F.D.T. et la C.G.T. s'étaient maintenue, elle s'était cependant relâchée.

L'année 1968, et en particulier les événements de mai-juin ont confirmé cette évolution.

Les divergences dans l'action se sont manifestées dès le début de l'année : lors des incidents de Caen du 26 janvier relatés ci-dessus, la C.G.T. a rapidement compris que les éléments C.F.D.T. avaient dépassé la mesure et qu'il convenait de freiner un tel développement.

Lors de la signature de l'accord sur le chômage partiel avec le C.N.P.F. du 21 février 1968, la C.F.D.T. confirmant une fois de plus ses hésitations à l'égard du dialogue paritaire, s'est refusé à signer cet accord que signait la C.G.T.

Le mouvement étudiant allait révéler les profondes divergences entre les deux confédérations : alors que la C.G.T. restait visiblement soucieuse de préserver sa spécificité ouvrière et d'éviter toute contamination de la part des milieux étudiants suspects d'intellectualisme et de gauchisme en contradiction par conséquent avec le matérialisme historique qui reste la foi communiste, la C.F.D.T. et son secrétaire général considéraient au contraire que la ligne des étudiants rejoignait celle de la Confédération et qu'il fallait « associer les forces nouvelles des étudiants » à l'action ouvrière.

Ce sont ces mêmes divergences doctrinales qui expliquent qu'à Grenelle les deux confédérations aient agi en ordre dispersé, la C.G.T. mettant l'accent sur les revendications de caractère matériel et la C.F.D.T. insistant sur l'exercice du droit syndical dans l'entreprise. » (p. 67-68.)

La C.G.C.

« ... Il convient de dire que si dans quelques entreprises, quelques cadres ont été tentés par les doctrines peu élaborées, ils ont dans leur ensemble vivement réagi à l'égard des brimades dont certains d'entre eux ont été l'objet par exemple, à l'usine SUD-AVIATION de Nantes, ou à la Régie Renault de Cléon, comme ils ont été sensibles au caractère politique des positions des syndicats ouvriers et au violations de la liberté du travail. La majorité d'entre eux a très clairement perçu les conséquences économiques et monétaires qu'un tel mouvement risquait d'avoir dans l'avenir.

Au cours des négociations paritaires à l'U.I.M.M., les représentants de la Fédération C.G.C. des Métaux ont fait preuve d'une bonne volonté constante dans l'établissement d'un dialogue paritaire sérieux et constructif.

Lors des négociations de Grenelle, la C.G.C. a pris nettement position pour la hiérarchisation des majorations de salaires.

La charge fiscale des cadres est en effet devenue très lourde ces dernières années et il ne sert à rien de majorer les revenus aussi longtemps que ceux-ci font l'objet de la sollicitude particulière de la Direction générale des impôts ; il y a là un problème que l'on

risque de retrouver dans un proche avenir si les pouvoirs publics devaient oublier les promesses faites à la C.G.C. lors de la discussion de Grenelle.» (p. 70.)

Bilan

« Quand on fait le bilan de l'action syndicale en 1968, on ne peut que constater la politisation de l'action des confédérations ouvrières et l'importance que la situation politique générale présente pour cette action ; ce sont des difficultés d'ordre politique qui ont été à l'origine de l'action syndicale et les deux grandes confédérations ont, pour des raisons et des objectifs d'ailleurs différents, mené une action essentiellement politique ; elles répugnent à accepter tout engagement qui pourrait paraître comme une acceptation de l'action gouvernementale ou des positions patronales ; on n'accepte le paritarisme que par temps calme et parce qu'il est difficile de le refuser ; mais lorsque surgissent des difficultés gouvernementales on choisit l'action politique et la grève générale ; c'est un souci doctrinal et tactique qui l'emporte sur le réalisme et sur l'intérêt véritable à long terme des travailleurs.

Toutes ces difficultés ne sauraient rien changer à la volonté des instances patronales françaises de maintenir autant qu'il sera possible un dialogue constructif ; à la fin des fins, dans ce pays, la raison et le bon sens l'emportent sur les amateurs d'aventures. » (p. 70.)

QUELQUES COMMENTAIRES

Observations générales

Le rapport donne beaucoup d'explications sur l'origine de la grève de 1968. C'est de la faute à tout le monde en oubliant toutefois la responsabilité de ceux contre qui elle était dirigée, c'est-à-dire : les patrons.

A aucun moment, cette Organisation patronale, qui a été obligée de changer sa politique de négociation, ne s'interroge sur la situation qu'elle avait créée !

Au contraire, on continue de justifier la politique inadaptée des barèmes de salaires minima régionaux.

Mieux même, on ne rappelle, à aucun moment, la position — pour le moins virulente — de l'Union contre la section syndicale d'entreprise. C'est à croire que ces messieurs étaient pratiquement acquis à cette revendication.

Salaires

Pour 1969, le rêve de l'U.I.M.M. était le suivant : ne pas augmenter du tout les salaires, en reconnaissant que ce n'est pas réaliste dans le cas français, mais quand même si les syndicats, au nom de l'économie en péril, étaient d'accord...

Alors il faudrait passer l'éponge sur l'anarchie des salaires, les disparités, la hiérarchisation « plus forte que dans les pays voisins » ainsi que le reconnaît le rapport, et la hausse des prix.

Pour notre part, il est clair que la garantie et la progression de notre pouvoir d'achat est un objectif des luttes engagées.

LA DEVALUATION

LA DEVALUATION NE DOIT PAS SERVIR A ESCAMOTER LES PROBLEMES DE JUSTICE ET D'EFFICACITE

Séduite par les promesses, l'opinion publique française s'est, lors des élections présidentielles, donnée au « plus offrant ». En état d'hypnose à la suite des propos rassurants de la période post-électorale, il n'est pas surprenant que cette même opinion sorte lentement d'un engourdissement peu propice aux réactions spontanées après la douche monétaire du 8 août 1969.

Or, la dévaluation en elle-même ne change pas les problèmes fondamentaux posés à notre économie. Cette affirmation n'est pas liée au seul fait que le taux choisi de 12,5 % « constate » un état de fait, sans avoir l'ampleur suffisante (comme cela avait été le cas en 1958) pour donner le coup de fouet aux exportations, habituel dans ce genre d'opérations. Les ventes à l'étranger auront sans doute de la peine à progresser, puisque les entreprises tournent au maximum de leur capacité depuis l'an dernier par suite des effets bénéfiques de l'accroissement de la demande intérieure.

Nous allons bientôt connaître les mesures d'accompagnement de la dévaluation : leur caractère d'austérité apportera un désarroi supplémentaire à l'opinion publique, dont on regrette officiellement le manque de formation et d'information économiques, mais que les mœurs politiques françaises s'acharnent à détourner des questions économiques en déconnectant celles-ci de la politique, quand ce n'est pas en les déformant pour les besoins de la cause. Une telle constatation rend d'ailleurs de plus en plus pertinentes les thèses du colloque de 1962 sur la planification démocratique, visant à faire coïncider les plans quinquennaux avec les élections politiques afin de situer également celles-ci sur le terrain des grands choix de croissance économique et de progrès social et les moyens de les appliquer.

La question de septembre est bien celle-ci : compte tenu de la présence à la tête des finances publiques de M. Giscard d'Estaing et des conceptions néo-libérales en honneur depuis onze ans, les décisions gouvernementales seront-elles ou non empreintes d'un classicisme d'école qui aurait pour effet, comme le plan de stabilisation de septembre 1963, de s'attaquer aux effets plutôt qu'aux causes profondes qui font de la France l'homme souffrant de l'Europe ?

Vraies et fausses causes de l'inflation

La tentation est grande, en effet, de résoudre les problèmes posés par la surchauffe de l'économie en recourant aux moyens classiques de freinage puis d'arrêt de l'expansion, même si l'on affirme que ce n'est pas la déflation qui sera choisie mais la « désinflation ».

Restreindre artificiellement la consommation intérieure au point d'avoir comme après 1963 une industrie qui ne tourne pas au maximum de ses possibilités ; porter la hache dans les dépenses publiques en rognant sur les crédits destinés aux équipements collectifs dans un pays qui connaît des pénuries considérables de logements, d'écoles, d'équipements sanitaires et sociaux ; escompter d'un encadrement factice de l'industrie et de l'appel au profit la réforme automatique des structures et une meilleure gestion des entreprises ; prôner une politique industrielle en espérant que l'appât du gain sera le moteur et le carburant de cette politique, alors que les aides publiques de toutes sortes aux entreprises n'ont pas permis à l'économie française d'atteindre cette capacité concurrentielle qui est dans la logique libérale du marché commun ; examiner les problèmes monétaires français sous leur seul aspect national, alors que de toute évidence le marché commun a pour corollaire la mise en œuvre de politiques communes, y compris pour la monnaie ; rendre la hausse des salaires seule responsable de l'inflation alors que le « boom » des investissements et la progression des profits des entreprises en 1968 et 1969 ont une part très importante dans l'accroissement de la demande intérieure..., autant de facilités sur lesquelles ne devraient pas se fonder les mesures en préparation, si l'on ne veut pas renouveler les erreurs d'un autre septembre, celui de 1963.

En effet, en elle-même la dévaluation n'apporte pas de solution aux carences fondamentales dont souffre l'économie française : capacité de gestion déficiente des entreprises, insuffisance des réseaux commerciaux et de la mentalité exportatrice, financement inflationniste des investissements, poids considérable de dépenses publiques économiquement improductives, insuffisance de la formation professionnelle, spéculation foncière et immobilière, fiscalité inadaptée et profondément injuste, échec des politiques successives de réactivation régionale, etc.

Revendications « qualitatives »

Or, ce sont ces carences auxquelles il faudrait remédier pour que la France devienne une nation économiquement dynamique, où le progrès social ne serait plus un résidu, mais un objectif.

Le capitalisme libéral est-il capable d'affronter ces problèmes redoutables et de les résoudre ? Si l'on analyse l'évolution de la situation économique depuis mai 1968, il est légitime d'en douter.

En effet, tout vient de se passer comme si, une fois de plus, le système capitaliste, manifestant ainsi son esprit de lutte de classes, récusait toute modification de la répartition du revenu national au profit des travailleurs et des catégories sociales disposant des revenus les plus faibles de la nation.

Mai 1968 a apporté, en matière de rémunérations, cette modification interne de la répartition du revenu national. La hausse importante des salaires, avantageant les travailleurs du bas de l'échelle, la suppression du salaire minimum spécial de l'agriculture, ont modifié la part du revenu national concernant la classe ouvrière. Mais la hausse progressive des prix, la spéculation de novembre 1968, celle qui se poursuit depuis cette date — jusqu'à provoquer la dévaluation du franc — auront été les moyens classiques de remise en cause de cette répartition nouvelle. A tel point que, selon certaines estimations, la hausse des prix prévisibles d'ici à la fin de 1969 ramènera le rythme de progression du pouvoir d'achat sur deux années, à ce qu'il était avant 1968 !

La C.F.D.T. avait donc bien raison de ne pas se satisfaire en mai 1968 de la seule bataille revendicative sur les salaires, mais de mettre au premier plan de ses préoccupations les revendications « qualitatives », notamment la conquête du droit syndical dans l'entreprise et la mise en cause du pouvoir patronal.

Cela devrait être de nature à éclairer les actions à venir, afin que l'activité permanente du syndicalisme et des travailleurs ne se limite pas à la sauvegarde ou à la progression du pouvoir d'achat, mais s'oriente vers la conquête de droits nouveaux qui permettent d'accéder au « contrôle ouvrier », base indispensable de changements plus profonds.

Un autre problème, également fondamental, retient l'attention du mouvement syndical : les sociétés en expansion sont des sociétés qui se satisfont de l'existence de zones de sous-développement économique et social ; la défense des revenus les plus faibles revêt donc un caractère prioritaire, et pas seulement pour des raisons humaines ; l'existence de « laissés pour compte de l'expansion » ou de « catégories défavorisées » condamne une société. Mais ces laissés pour compte sont aussi ceux qui vont subir le plus les effets de la hausse des prix, notamment des prix alimentaires. Or, si un « plan de rattrapage » a été mis en place pour les prix agricoles, les propos officiels ne font état que d'intentions classiques en ce qui concerne le SMIG et les prestations familiales et sociales.

Au-delà de la dévaluation et de ses incidences sociales immédiates, la France doit s'interroger sur son devenir économique ; il ne faut pas que l'ajustement monétaire soit la solution de facilité qui permet d'escamoter les vrais problèmes. Ceux-ci présentent, pour l'action syndicale, autant d'importance que la lutte pour les salaires.

D'ici peu, les Français découvriront avec amertume que la note à payer de dix années d'une politique n'ayant de prestige que la façade est lourde, très lourde. La fameuse « stabilité dans l'expansion », slogan des gouvernements depuis dix ans, s'est traduite dans les faits par la « stabilité dans la médiocrité de l'expansion et du progrès social ».

L'année 1968 a brutalement rompu avec ce rythme de croisière et l'on a vu, avec étonnement, la productivité et la production battre des records, les profits des entreprises et l'investissement atteindre aussi des niveaux inégalés sur une aussi courte période. Or l'expansion est une discipline difficile et pourtant nécessaire si l'on veut que les mutations de l'appareil industriel, consécutives au progrès technique et à son accélération, n'engendrent pas le chômage. Le plein emploi a été plus considéré ces dernières années comme un résultat éventuel de la politique économique que comme un objectif fondamental en fonction duquel on ordonne la croissance de la production ; cela explique l'armée de chômeurs dont se dotait la France avant 1968, malgré l'immensité des besoins auxquels le pays devait faire face dans tous les domaines.

L'investissement, responsabilité publique

La surchauffe actuelle de l'économie rend grande la tentation de casser l'expansion : le faire comme en 1963 serait une erreur fatale pour la France, d'autant que l'ouverture des frontières nous rend plus vulnérables qu'à cette époque. Par ailleurs, contrôler et freiner l'évolution du pouvoir d'achat sans contrôler le volume et l'orientation des investissements constitue une autre option parfaitement conforme à la logique du système capitaliste, bien que l'investissement ne soit pas toujours orienté vers des objectifs correspondant aux besoins prioritaires du pays (c'est essentiellement le profit qui constitue son moteur).

Or, l'investissement a, lui aussi, sa part de responsabilité dans la surchauffe d'une économie. La politique des revenus est devenue police des salaires, précisément parce qu'elle s'est contentée de contrôler le plus commode, la masse salariale distribuée, et qu'elle a laissé hors de ses investigations les revenus non salariaux et l'investissement. Cela explique en partie les objections faites par les organisations syndicales à cette politique de revenus dont les objectifs étaient doubles : contribuer à normaliser le cours de la croissance économique et assurer une répartition plus équitable des fruits de l'expansion économique. Si le premier objectif a été recherché par le gouvernement et le patronat, le second a été suffisamment négligé pour que la révolte des travailleurs éclate en mai 1968.

Depuis de longues années, la C.F.D.T. préconise la création d'une caisse nationale d'investissements, fédérant des caisses régionales, en vue d'harmoniser l'expansion sur l'ensemble du territoire. En 1959, le congrès fédéral, dans sa résolution sur la planification démocratique, demandait de « faire de l'investissement une responsabilité publique » afin de le soustraire au seul critère du plus grand profit possible et

de l'orienter selon les choix démocratiquement élaborés du Plan. A l'inverse, le V^e Plan a prévu l'accroissement de l'autofinancement, dont il a voulu faire l'élément principal de financement des investissements. Nous avons, nous, préconisé son appropriation collective, afin, ici encore, de pouvoir l'orienter vers les secteurs productifs et de faire ainsi passer la France à l'âge industriel, en développant par ailleurs la consommation collective, eu égard aux immenses besoins d'équipements collectifs.

Fiscalité et subventions

Autre outil essentiel : la fiscalité. Outre ses injustices criantes — dénoncées jusque dans les rangs de la majorité — la fiscalité française possède l'inconvénient de n'être pas adaptée aux problèmes conjoncturels qui, périodiquement, se posent à nous. Elle va même à l'encontre du souci de compétitivité, en raison du poids considérable pris par la fiscalité indirecte dans le financement des dépenses publiques.

Les propositions du rapport Ortoli-Chirac sur la réforme de l'impôt sur le revenu ont été durcies au détriment des salariés par les suggestions de la majorité du Conseil économique et social et par le poujadisme de catégories sociales qui ont cependant profité plus que d'autres des progrès de l'expansion économique dans la décennie qui vient de s'écouler. La fiscalité directe ne permet d'ailleurs pas, réellement, de réaliser l'égalité des citoyens devant l'impôt, même si l'on tente, bien timidement, dans l'impôt progressif sur le revenu, de relier l'unicité du barème à l'unicité des modalités d'imposition.

Bien plus, si l'on pose en principe que les dépenses publiques concernant l'investissement productif et les équipements collectifs ne doivent pas souffrir d'un allègement de la fiscalité, il convient de toute évidence que d'autres sources de financement soient recherchées. C'est pourquoi la C.F.D.T. a préconisé une réforme de l'impôt sur les sociétés et la création d'un impôt sur le capital (qui existe, par exemple, en Allemagne). Il n'en est pas question dans les projets gouvernementaux, et pour cause.

Or, si l'expansion économique a pour effet, en régime capitaliste, de provoquer rapidement une surchauffe qui appelle, dans cette logique économique, des mesures de restriction de la consommation individuelle et collective, on est en droit de se demander pourquoi la fiscalité n'est pas utilisée comme moyen de régulation de la conjoncture. La fixité des barèmes est préjudiciable à une telle souplesse, et l'insuffisante connaissance de la répartition des revenus (notamment non salariaux) ne permet pas la mise en œuvre d'une politique équitable en la matière. L'Etat se prive ainsi d'un moyen indispensable d'action conjoncturelle.

Dernier volet d'une politique souhaitable : l'octroi généreux des aides de l'Etat aux entreprises devrait être profondément révisé. La sauvegarde du « canard boiteux » va souvent à l'encontre de l'intérêt général ; mais en l'absence d'une politique systématique d'industrialisation et de régionalisation, elle est toujours revendiquée par les uns comme par les autres, puisque aucune autre issue n'est offerte. La politique du crédit suivie après mai 1968, nettement inflationniste et pratiquée sans sélectivité, n'a pas contribué à l'adaptation et à la rénovation de notre appareil industriel mais a, au contraire, contribué pour sa part à la spéculation de novembre dernier.

Il va être, ces jours-ci, question de sacrifices, d'austérité, d'efforts. Qui en fera les frais ? C'est la question légitime que pose tout syndicaliste. La répartition des sacrifices permettra de juger l'esprit de la politique mise en œuvre, qui elle-même conditionnera l'avenir du pays.

La France a sans doute besoin de mesures conjoncturelles pour faire face dans l'immédiat à ses difficultés. Mais c'est seulement la remise en cause de ses structures qui lui permettra d'accéder au rang de grande nation et de faire en sorte que l'expansion économique et le progrès social ne soient plus deux objectifs en perpétuelle opposition. (Article écrit par R. BONÉTY, membre du Bureau Confédéral, paru dans « Le Monde » (Supplément au n° 7662 du 2 septembre 1969.)

STATISTIQUES

problèmes économiques et sociaux

I. — EVOLUTION DES PRIX

Date	Paris 259 art. Base 100 = 1962 Indice	France 259 Base 100 = 1962 Indice	BASE 100 = 1962		
			Budget type C.F.D.T.	Budget type C.G.T.	Budget type F.O.
Février 1969	129.1	127.4	134	144.3	138.5
Mars 1969	129.6	128	134.5		139.1
Avril 1969	130.4	128.6	135.3	145.5	139.8
Mai 1969	131	129.2	135.7		140.4
Juin 1969	131.4	129.6	136.4		140.8

II. — SALAIRES HORAIRES MOYENS DANS LES METAUX PARISIENS (G.I.M.M.C.R.P.)

Date	Manœuvre	O. S.	O. P.	Ensemble
Février 1969	3.93	4.95	6.41	5.44

III. — LES TAUX HORAIRES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Industrie mécanique et électrique

Taux de salaire horaire des ouvriers payés au temps par catégorie professionnelle (toutes zones réunies).

Avril 1969	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisé	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Ouvrier hautement qualifié
Hommes	3.58	3.75	4.05	4.76	5.85
Femmes	3.51	3.58	3.78	4.58	

AUGMENTATION DES TAUX HORAIRES

	Janvier 1969 à Avril 1969	Avril 1968 à Avril 1969
Industrie mécanique et électrique	+ 1.3 %	+ 14.3 %
Toutes activités	+ 1.3 %	+ 16 %

IV. — LA DUREE DU TRAVAIL EN AVRIL 1968 ET EN AVRIL 1969

	Ensemble des activités	Industrie méc. et électrique	Production des métaux	Transformation des métaux	Mécanique générale	Construction de machines	Construction électrique
1968	45 h 3	46 h 2	47 h	46 h 5	46 h	46 h 5	45 h 6
1969	45 h 1	46 h 2	46 h 7	46 h 5	45 h 9	46 h 5	45 h 2

V. — LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS DE PLUS DE 20 PERSONNES

	A LA FIN DU MOIS DE	
	Avril	Juin
1967	4.299	6.124
1968	4.458	5.149
1969	2.102	3.015